



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 031-213100662-20240403-DL2024_34-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 03 avril 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 21 mars 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ à Monsieur Ludovic DARENGOSSE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Émilie PEZET.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ESTRYPEAU.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire, Madame Céline RODRIGUEZ, Directrice financière, Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques et Monsieur Philippe HABONNEL, Conseiller aux décideurs locaux, Direction régionale des finances publiques d'Occitanie.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 19
- Nombre de conseillers représentés : 3

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-34 FINANCES : Budget primitif 2024 – Budget annexe Cuisine centrale

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE				
Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 18	Contre : 4

Monsieur le Maire présente le budget annexe de la Cuisine centrale :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget primitif 2024	
	Budget	Réalisé	Solde	%réal.	Propositions Nouvelles	Var./N-1
011 - Charges à caractère général	752 850,00 €	743 769,30 €	9 080,69 €	99	639 681,13 €	-113 168,87 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	644 600,00 €	652 472,28 €	-7 872,28 €	101	548 981,13 €	+95 718,87 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	42 250,00 €	37 071,16 €	5 178,84 €	88	40 800,00 €	+1 450,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	66 000,00 €	54 225,86 €	11 774,14 €	82	50 000,00 €	+16 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	370 000,00 €	346 450,21 €	23 549,79 €	94	333 132,44 €	+36 867,56 €
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	4 700,00 €	4 620,00 €	80,00 €	98	5 280,25 €	-580,25 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	365 300,00 €	341 830,21 €	23 469,79 €	94	327 852,19 €	+37 447,81 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 100,00 €	1,62 €	1 098,38 €	0	0,00 €	+1 100,00 €
67 - Charges spécifiques	4 000,00 €	96,59 €	3 903,41 €	2	1 000,00 €	+3 000,00 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté					8 318,87 €	-8 318,87 €
Total dépenses réelles	1 136 833,50 €	1 090 317,72 €	46 515,78 €	96	982 132,44 €	-154 701,06 €
Total dépenses d'ordre	20 000,00 €	19 750,47 €	249,52 €	99	22 453,44 €	-2 453,44 €
Total dépenses de fonctionnement	1 156 833,50 €	1 110 068,19 €	46 765,31 €	96	1 004 585,88 €	-152 247,62 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget primitif 2024	
	Budget	Réalisé	Solde	%réal.	Propositions Nouvelles	Var./N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 015 000,00 €	960 937,94 €	54 062,06 €	95	995 585,88 €	-19 414,12 €
74 - Dotations et participations	200,00 €	772,33 €	-572,33 €	386	1 000,00 €	800,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 500,00 €	2 094,30 €	-594,30 €	140	2 000,00 €	500,00 €
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €	1 152,45 €	-152,45 €	115	1 000,00 €	0,00 €
013 - Atténuations de charges	5 500,00 €	3 158,80 €	2 341,20 €	57	5 000,00 €	-500,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	133 633,50 €		133 633,50 €		0,00 €	-133 633,50 €
Total recettes réelles	1 156 833,50 €	968 115,82 €	188 717,68 €	84	1 004 585,88 €	-152 247,62 €
Total recettes de fonctionnement	1 156 833,50 €	968 115,82 €	188 717,68 €	84	1 004 585,88 €	-152 247,62 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023	Budget primitif 2024			
	Budget	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./N-1
230101 - achat matériels cuisine centrale	76 659,88 €	73 102,28 €	2 453,44 €	75 555,72 €	- 1 104,16 €
Total dépenses opérations d'invest.	76 659,88 €	73 102,28 €	2 453,44 €	75 555,72 €	- 1 104,16 €
Total dépenses d'investissement	76 659,88 €	73 102,28 €	2 453,44 €	75 555,72 €	- 1 104,16 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023	Budget primitif 2024			
	Budget	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	42 987,88 €	39 802,28 €		39 802,28 €	- 3 185,60 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	13 672,00 €	8 300,00 €		8 300,00 €	- 5 372,00 €
Total recettes réelles hors opérations	56 659,88 €	53 102,28 €		53 102,28 €	- 3 557,60 €
Total recettes d'ordre	20 000,00 €	22 453,44 €		22 453,44 €	- 2 453,44 €
Total recettes d'investissement	76 659,88 €	75 555,72 €		75 555,72 €	- 1 104,16 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe de la Cuisine centrale, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 12/04/2024
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : 12/04/2024

